

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 05 octobre 2015 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Madame la conseillère, Manon Jolin a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 15 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Michel Frappier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 08 septembre 2015 avec modification à la résolution 198-09.2015;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 08 septembre 2015;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 16 septembre 2015;

6.0 Correspondance:

6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 28 août au 25 septembre 2015;

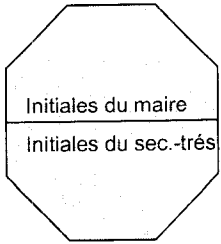
7.0 Administration générale :

7.1 Dossier CMQ-65314;

Info 7.2 État comparatif des activités de fonctionnement à de fins fiscales au 30 septembre;

8.0 Période de questions (15 minutes);

9.0 Sécurité publique:



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 9.1 Résolution concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et approuvant les conditions d'adhésion;
- 9.2 Bail - tour de télécommunication;
- 9.3 Programme d'aide financière 2016 pour les pompiers à temps partiel sur appel;
- 10.0 Travaux publics :
 - Info 10.1 Résultat du référendum sur le déneigement des trottoirs;
 - 10.2 Soumissions – camionnette;
 - 10.3 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
 - 10.4 Décompte progressif numéro 1 - Travaux 2015 du TECQ 2014-2018;
 - 10.5 Convention collective – horaire déneigement saison 2015-2016;
 - 10.6 Convention collective – prime de disponibilité;
 - 10.7 Salariés permanents saisonniers – 15 semaines;
 - 10.8 Limite de vitesse sur une partie de la rue de l'Église est;
 - 10.9 Appel d'offres sur invitation – dispositifs de retenue latérale;
 - 10.10 Entente avec la municipalité de Melbourne – redevances des gravières sablières;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019 de la Commission scolaire des Sommets;
 - 13.2 Avis de motion de l'adoption du règlement 2015-186 décrétant les tarifs de location du CCFGL;
 - 13.3 Carrefour Action Municipale Famille;
 - 13.4 Affectation de l'enveloppe réservée aux municipalités dans le cadre du Pacte rural 2015-2016;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance.

215-10.2015 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

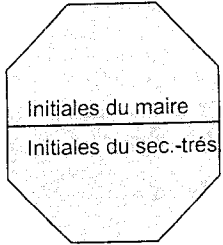
ET QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

216-10.2015 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2015 AVEC MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 198-09-2015

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 08 septembre 2015 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 08 septembre 2015 soit adopté avec la modification à la



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

résolution # 198-09.2015 à l'effet que Monsieur Claude Sylvain a remplacé Madame Manon Jolin.

ADOPTION : 5 POUR

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2015

La directrice générale ne résume aucun dossier en référence au procès-verbal du 08 septembre 2015.

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DE 16 SEPTEMBRE 2015 – MRC

Monsieur le maire Claude Sylvain résume la présentation de l'organisme Val Famille.

217-10.2015

6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 28 AOÛT AU 25 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 28 août au 25 septembre 2015.

ADOPTION : 5 POUR

218-10.2015

7.1 DOSSIER CMQ-65314

ATTENDU QUE Madame la conseillère Manon Jolin a informé les membres du conseil qu'elle entendait changer de procureur dans le dossier de Cour CMQ-65314;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton prend acte que le nouveau procureur de Madame Manon Jolin est Me Stéphane Reynolds de l'étude Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.

ADOPTION : 5 POUR

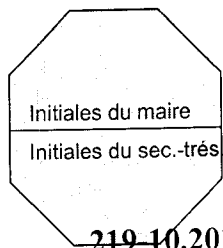
7.2 ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal prend connaissance de l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre, lequel rapport est résumé par la directrice générale qui compare les résultats au 30 septembre 2015 versus le 30 septembre 2014.

	<u>30 septembre 2015</u>	<u>30 septembre 2014</u>
Revenus	2 083 077,31\$	2 027 786,53\$
Dépenses	1 593 870,11\$	1 502 571,82\$
Activités-Investissement	159 888,47\$	83 368,80\$
Excédent (déficit)	<u>329 318,73\$</u>	<u>441 845,91\$</u>

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1° Monsieur René Lapierre demande ce qui arrive avec sa calvaite. Monsieur le maire le réfère à l'inspecteur. Des discussions s'en suivent.



219-10.2015

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

9.1 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON À L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE ET APPROUVANT LES CONDITIONS D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QU'une Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : «l'Entente») est intervenue entre la ville de Windsor et la Municipalité de Val-Joli le 2 mars 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de l'Entente prévoit un mécanisme d'adhésion suivant lequel une autre municipalité peut adhérer à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit que les municipalités peuvent convenir entre elles des conditions d'adhésion sous la forme d'une annexe à l'Entente et qu'une municipalité désirant adhérer à cette Entente doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 624 du Code municipal du Québec et 469.1 de la Loi sur les cités et villes prévoient qu'une municipalité peut adhérer à une entente intermunicipale ;

1° En adoptant une résolution de son conseil établissant les conditions d'adhésion ;

2° En transmettant pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire copie de la résolution contenant, le cas échéant, un énoncé des conditions d'adhésion non prévues à l'Entente ;

3° Qu'au moins trente (30) jours avant la transmission au ministre pour approbation, la municipalité doit transmettre les mêmes documents à chaque partie à l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite adhérer à l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié un projet d'annexe à cet effet et qu'il lui convient ;

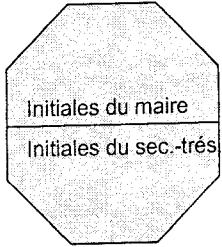
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire adhérer à l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et accepte les conditions d'adhésion de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'Entente ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités parties à l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

régie intermunicipale, cette résolution ayant été transmise au moins 30 jours avant la transmission au ministre pour approbation ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton prend acte que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton deviendra partie à l'Entente dès que la présente aura reçu toutes les approbations requises.

ADOPTION : 5 POUR

220-10.2015 9.2 BAIL - TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE le bail de la tour de télécommunication signé le 06 avril 2010 est échu depuis le 14 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé des discussions tenues depuis le 04 février 2015 entre Monsieur François Léveillé et Madame Sylvie Champagne, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de signer un nouveau bail pour une période de cinq (5) années débutant le 15 septembre 2015 avec augmentation de cinquante dollars (50,00\$) par année ;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

221-10.2015 9.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2016 POUR LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

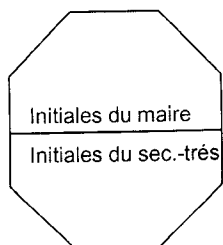
CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations du directeur incendie, la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton prévoit la formation de quinze (15) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

10.1 RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM SUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

La directrice générale dépose les résultats du scrutin référendaire du 27 septembre 2015 à la question référendaire : «Approuvez-vous le déneigement des trottoirs ?»

- Nombre de votes positifs : 191
- Nombre de votes négatifs : 489
- Nombre de bulletins de votes rejetés : 9
- Nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote : 689
- Nombre de personnes habiles à voter inscrites : 1733

- La majorité va à la faveur de la réponse négative.

- Taux de participation de 39,76 %

222-10.2015 10.2 SOUMISSIONS : CAMIONNETTE

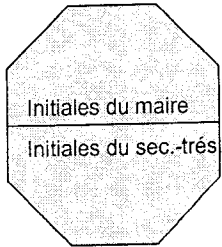
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour la location achat ou achat d'une camionnette pour le service de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions, à savoir :

N.V. Cloutier Inc - achat	45 093,20\$ incluant taxes
- location achat 36 mois	50 605,63\$ incluant taxes
- location achat 48 mois	52 443,55\$ incluant taxes
- location achat 60 mois	52 901,35\$ incluant taxes
Sherbrooke Toyota - achat	49 193,20\$ incluant taxes
- location achat 36 mois	50 007,11\$ incluant taxes
- location achat 48 mois	51 480,42\$ incluant taxes
- location achat 60 mois	53 494,85\$ incluant taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, N.V. Cloutier Inc. est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

d'accepter la soumission de N.V. Cloutier Inc. pour l'achat d'un camion 2016 Ram 2500 4X4 au montant de 45 093,20\$ incluant les taxes, selon les détails de leur soumission du 18 septembre 2015;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes ;

ET D'autoriser que cette dépense soit assumée par le fond de roulement pour être remboursée sur une période de cinq (5) ans à compter de 2016.

ADOPTION : 5 POUR

223-10.2015

10.3 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 mai 2015, la députée de Richmond, Madame Karine Vallières a annoncé le versement d'une subvention de 20 000,00\$ pour l'amélioration du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 081-04.2015, le conseil municipal établissait l'une des priorités de voirie 2015 comme étant des travaux de pavage de la rue Therrien sur une distance de 150 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier informe le conseil municipal que les travaux réalisés sont conformes aux plans et devis et recommande l'acceptation provisoire de ces travaux et le paiement avec retenue de garantie de 5% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Therrien pour un montant de 37 814,20\$ (39 804,42\$ moins retenue de 5%) incluant les taxes conformément aux stipulations du programme d'aide du réseau routier municipal 2014-2015 du Ministère des Transports et selon la demande de paiement numéro 1 de la compagnie Eurovia Vinci du 10 septembre 2015 ;

DE confirmer que les travaux exécutés en vertu de la présente dépense ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ET DE statuer que cette dépense est assumée par le budget 02.320.00.625 « Asphalte » dont un montant de 20 000,00\$ est subventionnée par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, la différence de 19 804,42\$ incluant les taxes étant assumée par le surplus accumulé non affecté.

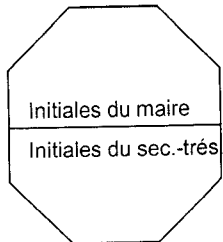
ADOPTION : 5 POUR

224-10.2015

10.4 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX 2015 DU TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT les termes des résolutions 140-06.2015 et 150-06.2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier informe le conseil municipal que les travaux réalisés sont conformes aux plans et devis et recommande l'acceptation provisoire de ces travaux et le paiement avec retenue de garantie de 5% au montant de 7 498,34\$ incluant taxes ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 1^{er} versement d'un montant de 142 468,37\$ incluant taxes à Pavages Maska inc., selon la facture 35343 du 28 septembre 2015 pour les travaux de réparation et pavage des rues Frappier, Carrier et Morin;

D'autoriser le paiement de la facture numéro 2 du 29 septembre 2015 au montant de 9 325,00\$ à Monsieur Gaston Rouleau pour ses honoraires professionnels;

ET DE confirmer que ces dépenses sont assumées par le programme TECQ 2014-2018 pour un montant de 151 793,37\$.

ADOPTION : 5 POUR

225-10.2015 10.5 CONVENTION COLLECTIVE – HORAIRE DÉNEIGEMENT SAISON 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 2 amendée concernant l'horaire pour couvrir les besoins du déneigement saison 2015-2016 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 2 amendée « Horaire déneigement saison 2015-2016 » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ.

ADOPTION : 5 POUR

226-10.2015 10.6 CONVENTION COLLECTIVE – PRIME DE DISPONIBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 3 amendée concernant la période de disponibilité pour couvrir les besoins du déneigement saison 2015-2016 en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

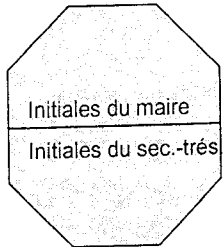
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature de cette lettre d'entente numéro 3 amendée « Prime de disponibilité » par les représentants de la municipalité ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ.

ADOPTION : 5 POUR

227-10.2015 10.7 SALARIÉS PERMANENTS SAISONNIERS - 15 SEMAINES

Monsieur le conseiller, Yvon Larochelle, déclare son intérêt dans la question et conséquemment se retire de toute discussion sur le sujet et s'abstient de voter sur la question.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT les termes de la lettre d'entente numéro 2 amendée;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil de la disponibilité de Messieurs Martin Léveillé et Pierre Riendeau aux postes de personnes salariées permanents saisonniers de 15 semaines en référence au contrat d'entretien des chemins d'hiver du Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers de nommer Monsieur Martin Léveillé au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de quinze (15) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine (horaire du lundi, mardi, vendredi et samedi) et ce, effectif à compter du 13 décembre 2015 jusqu'au 26 mars 2016, selon les conditions de la lettre d'entente numéro 2 amendée de la convention collective en vigueur ;

DE nommer Monsieur Pierre Riendeau au poste de salarié permanent saisonnier pour une durée de quinze (15) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine (horaire de nuit du lundi au vendredi) et ce, effectif à compter du 13 décembre 2015 jusqu'au 26 mars 2016, selon les conditions de la lettre d'entente numéro 2 amendée de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat 850865065 du MTQ.

ADOPTION : 4 POUR

228-10.2015 10.8 LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite diminuer la limite de vitesse à 30 kilomètres sur une partie de la rue de l'Église est, soit sur toute la distance du trottoir existant entre l'intersection de la rue Principale et la rue de l'Église est et le ruisseau Frappier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation annonçant la circulation et passage d'écoliers ainsi que des piétons soient installés sur cette distance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation annonçant la limite de vitesse de 30 kilomètres sur une partie de la rue de l'Église dans les 2 directions ;

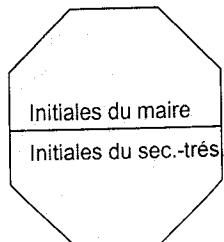
ET D'autoriser également l'achat de panneaux de signalisation annonçant la circulation et passage d'écoliers ainsi que des piétons.

ADOPTION : 5 POUR

229-10.2015 10.9 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – DISPOSITIFS DE RETENUE LATÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit le remplacement d'une partie des glissières de sécurité sur le chemin de la Rivière sud ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de dispositifs de retenue latérale ;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour des travaux de dispositifs de retenue latérale».

ADOPTION : 5 POUR

230-10.2015

10.10 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MELBOURNE CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 184-08.2015 par laquelle la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a déposé un projet d'entente avec la municipalité de Melbourne quant aux redevances des gravières sablières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la résolution de la municipalité de Melbourne en date du 08 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la demande à l'effet que soit enlevé l'exploitant « Ardoise Kingsbury » au motif qu'il ne transite pas par les voies publiques municipales de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer une nouvelle entente entre la municipalité de Melbourne et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières sablières, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

ADOPTION : 5 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est discuté.

12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

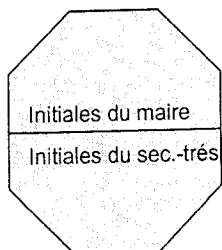
Aucun sujet n'est discuté.

231-10.2015

13.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2017 À 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier de consultation en date du 16 septembre 2015 de la Commission scolaire des Sommets quant au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 à 2018-2019 (règle 201);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord quant aux détails de ce dossier de consultation;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

QUE la Commission scolaire des Sommets soit sensibilisée à l'effet que les enfants de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton soient priorisés quant à la fréquentation de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel;

ET QUE le maire, Monsieur Claude Sylvain, soit autorisé à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

232-10.2015 13.2 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-186 DÉCRÉTANT LE TARIF DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

Monsieur le conseiller Adam Rousseau, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2015-186 décrétant le tarif de location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Dispense de lecture du règlement est donné et le projet est remis à tous les membres du conseil municipal.

233-10.2015 13.3 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE FAMILLE

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet dans le cadre de la démarche de la politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT les avantages consenties à la municipalité si elle devient membre du Carrefour Action Municipale Famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à titre de membre du Carrefour Action Municipale Famille ;

ET QUE les frais de cotisation au montant de 82,78\$ incluant les taxes soient assumés par la subvention accordée par le Ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTION : 5 POUR

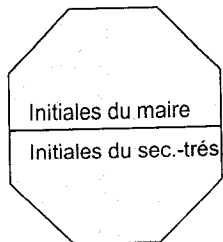
234-10.2015 13.4 AFFECTATION DE L'ENVELOPPE RÉSERVÉE AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, au même titre que l'ensemble des municipalités de la MRC du Val-Saint-François, dispose d'une enveloppe réservée de 7 500\$ pour la réalisation de projets conformes aux objectifs et priorités du Pacte rural 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de réaménagement du parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du parc des Pionniers est admissible au Pacte Rural ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'affecter la somme qui lui est réservée en propre, soit la somme de 7 500\$ provenant



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

de l'enveloppe 2015-2016 du Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François au projet de réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

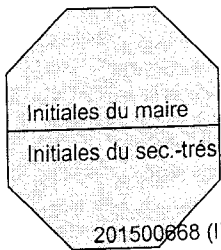
COMPTES A PAYER DU 09 SEPTEMBRE AU 04 OCTOBRE 2015

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500619 (C)	3804		2015-09-14	51	BELL MOBILITE		195,16 \$
201500620 (C)	3805		2015-09-22	37	HYDRO-QUEBEC		2 130,55 \$
Total des chèques émis							2 325,71 \$

COMPTES A PAYER DE LA SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500621 (I)	3852		2015-10-06	18	L'ETINCELLE		459,71 \$
201500622 (I)	3868		2015-10-06	20	RAYMOND CHABOT GRANT		2 299,50 \$
201500623 (I)	3872		2015-10-06	21	RESSORTS CHARLAND		11 920,98 \$
201500624 (I)	3826		2015-10-06	24	BELL Canada		569,42 \$
201500625 (I)	3835		2015-10-06	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		329,27 \$
201500626 (I)	3844		2015-10-06	37	HYDRO-QUEBEC		2 515,03 \$
201500627 (I)	3845		2015-10-06	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.		259,84 \$
201500628 (I)	3833		2015-10-06	57	CHERBOURG		144,21 \$
201500629 (I)	3834		2015-10-06	59	COOP DES CANTONS,		231,17 \$
201500630 (I)	3878		2015-10-06	66	SEL WARWICK		9 630,13 \$
201500631 (I)	3853		2015-10-06	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S.		3 333,71 \$
201500632 (I)	3866		2015-10-06	128	POMPES R. FONTAINE -		3 826,05 \$
201500633 (I)	3886		2015-10-06	135	VILLE DE WINDSOR		19 308,24 \$
201500634 (I)	3861		2015-10-06	143	MINISTRE DES FINANCES		84 747,00 \$
201500635 (I)	3879		2015-10-06	151	SOCAN (SOCIETE AUTEURS)		136,06 \$
201500636 (I)	3830		2015-10-06	173	CABLE-AXION INC.		344,58 \$
201500637 (I)	3849		2015-10-06	185	LABORATOIRE		84,51 \$
201500638 (I)	3858		2015-10-06	197	MARIER MARIE		605,93 \$
201500639 (I)	3851		2015-10-06	200	LAROCHELLE YVON		911,42 \$
201500640 (I)	3842		2015-10-06	201	GREAT WEST		2 934,35 \$
201500641 (I)	3871		2015-10-06	228	RESSORT DEZIEL INC.		155,73 \$
201500642 (I)	3869		2015-10-06	244	RECUPERATION MAILLE INC.		114,98 \$
201500643 (I)	3840		2015-10-06	275	FONDS INFORMATION sur le		40,00 \$
201500644 (I)	3873		2015-10-06	276	REVENU DU Canada		3 720,77 \$
201500645 (I)	3870		2015-10-06	277	REGIMES DE RETRAITE ET		362,05 \$
201500646 (I)	3874		2015-10-06	278	REVENU DU QUEBEC		9 257,89 \$
201500647 (I)	3839		2015-10-06	280	FONDS DES PENSIONS		276,96 \$
201500648 (I)	3877		2015-10-06	300	SANI ESTRIE INC.		5 488,94 \$
201500649 (I)	3829		2015-10-06	311	BRASSARD NORMAND 2006		24 013,19 \$
201500650 (I)	3831		2015-10-06	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE		122,19 \$
201500651 (I)	3843		2015-10-06	451	GROUPE HBG INC.		7 473,38 \$
201500652 (I)	3838		2015-10-06	462	FERME RICHARD ROULEAU		1 500,00 \$
201500653 (I)	3841		2015-10-06	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS		940,63 \$
201500654 (I)	3865		2015-10-06	484	PETROLES COULOMBE ET		2 149,75 \$
201500655 (I)	3882		2015-10-06	502	SYNDICAT CANADIEN		290,92 \$
201500656 (I)	3883		2015-10-06	506	TRACTION SHERBROOKE (555)		193,39 \$
201500657 (I)	3860		2015-10-06	536	MEGABURO		167,86 \$
201500658 (I)	3859		2015-10-06	542	MECANIQUE G.S.B. INC.		387,46 \$
201500659 (I)	3847		2015-10-06	575	IN-FO.CA		4 920,21 \$
201500660 (I)	3876		2015-10-06	616	ROUSSEAU ADAM		894,24 \$
201500661 (I)	3856		2015-10-06	723	MARCHE ST-FRANCOIS		874,32 \$
201500662 (I)	3863		2015-10-06	730	PAVAGE MASKA INC.		142 468,37 \$
201500663 (I)	3875		2015-10-06	744	ROULEAU GASTON		10 800,00 \$
201500664 (I)	3828		2015-10-06	827	BLAIN ANDRÉ		795,00 \$
201500665 (I)	3880		2015-10-06	828	SOCIETE PROTECTRICE		425,00 \$
201500666 (I)	3848		2015-10-06	834	JOLIN MANON		60,00 \$
201500667 (I)	3855		2015-10-06	848	MACKIE DIVISION		1 468,29 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



201500668 (l)	3827	2015-10-06	857	BETON ST-FRANCOIS	264,44 \$
201500669 (l)	3854	2015-10-06	877	LINDE CANADA LTEE - M2193	32,06 \$
201500670 (l)	3884	2015-10-06	893	VALEURS MOBILIÈRES	289,11 \$
201500671 (l)	3885	2015-10-06	921	VALORIS -	4 309,49 \$
201500672 (l)	3825	2015-10-06	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	21 519,37 \$
201500673 (l)	3867	2015-10-06	945	PRAXAIR CANADA INC.	61,05 \$
201500674 (l)	3836	2015-10-06	965	DUPUIS MARYSE	175,00 \$
201500675 (l)	3881	2015-10-06	972	SYLPROTEC	65,08 \$
201500676 (l)	3864	2015-10-06	977	PELISSIER RAYMOND	28,74 \$
201500677 (l)	3832	2015-10-06	981	CARREFOUR ACTION	82,78 \$
201500678 (l)	3846	2015-10-06	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 997,80 \$
201500679 (l)	3850	2015-10-06	1053	LABORATOIRES ENVIRONEX	62,90 \$
201500680 (l)	3837	2015-10-06	1084	EUROVIA QUEBEC	37 814,20 \$
201500681 (l)	3824	2015-10-06	1085	9061-1229 QUEBEC INC.	282,29 \$
201500682 (l)	3862	2015-10-06	1086	MRC VAL-SAINT-FRANCOIS/	52,00 \$

430 988,94 \$

Total des chèques émis

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 **15 538.58\$**
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 **10 719.55\$**

235-10.2015 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date 05 octobre 2015 pour un montant de 430 988,94\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau questionne la facture payable à Normand Brassard. La directrice générale donne des explications.

*** **15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

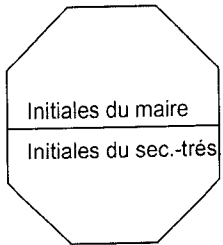
*** **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1° Madame Gertrude Allard informe qu'un panneau est manquant affichant le rang 6.

2° Madame Alexandra Lavoie fait lecture d'un texte au nom du comité du «oui» du référendum sur le déneigement des trottoirs. À la demande de Monsieur le maire, la directrice générale résume la correspondance reçue du ministère des Transports suite à la demande de la municipalité de sécuriser la zone scolaire. Des discussions s'en suivent.

3° Madame Geneviève Beauvais apprécie la demande de signalisation mais commente que les enfants vont toujours continuer de marcher dans la rue. Des discussions s'en suivent.

4° Madame Louise Bélisle demande pourquoi l'achat d'une camionnette. Monsieur le maire répond que c'est pour remplacer celle de la voirie datant de 2005.



Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

5° Monsieur René Lapierre dit qu'un mandat plus clair de la municipalité aurait été apprécié dans le dossier du déneigement puisqu'il a appris en septembre la tenue d'un référendum et commente l'estimé des coûts.

Monsieur Lapierre demande si des travaux sont prévus pour le fossé du rang 5. Monsieur le maire répond que des travaux à l'interne seront faits en novembre.

6° Madame Myriam Goyette demande si les trottoirs appartiennent à la municipalité. Monsieur le maire confirme oui. Des discussions s'en suivent quant à la réparation versus l'enlèvement des trottoirs.

7° Madame Marielle Bibeau suggère l'installation de borne ou de marquage. Des discussions s'en suivent.

8° Monsieur Jacques Dion commente l'espace sur une partie de la route 249 utilisé par des marcheurs.

9° Madame Louise Bélisle questionne le rôle d'un conseiller lorsqu'il émet son opinion. Monsieur le maire explique qu'il agit à titre personnel.

10° Madame Myriam Goyette commente l'état du chemin Chabot.

11° Monsieur Antoine Trudeau questionne le coût du référendum. La directrice générale annonce un montant de 9 873,77\$.

12° Monsieur Adam Rousseau se dit ravi des nouvelles personnes assistant à cette séance et rappelle que dans 2 ans, il y aura des élections municipales.

236-10.2015 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h50.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière